

13 Décembre 2018



Vous souhaitez...

*mieux raisonner et optimiser la gestion
organique et la gestion de l'enherbement de
vos parcelles avec les d'engrais verts ?*

DÉTAILS PRATIQUES

Durée :
1 Journée

Dates :
13 décembre 2018

Horaires :
9h à 17h
Repas du midi tiré du sac

Lieu :
A définir

Intervenants :
Hélène VEDIE – référente gestion
de la fertilité et de la santé des
sols au GRAB

Public :
Agriculteurs/trices et porteurs de
projet du Var et de PACA

PROGRAMME

*Sur la base d'exposés en salle, échanges et
visite d'exploitation*

- ❖ Connaître les intérêts des engrais verts et des couverts végétaux en maraîchage biologique
- ❖ Savoir choisir les espèces d'engrais verts et de couverts végétaux en fonction de sa situation
- ❖ Utiliser des couverts végétaux en paillage de surface : des perspectives pour gérer différemment les adventices et le travail du sol
- ❖ Savoir conduire les engrais verts et couverts végétaux sur son exploitation (période et densité de semis, implantation, destruction et couchage)

Visite d'exploitation

- ❖ Analyse de l'utilisation des engrais verts avec le (ou la) producteur(trice) : espèces, objectifs, techniques...



13 Décembre 2018

Coordonnées :

NOM : PRENOM :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Courriel :

Date de naissance : à :

Niveau de formation initiale :

Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC+2 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Situation professionnelle :

Agriculteur-trice (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs, aide-familial affilié à la MSA) : Participation gratuite pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.

Porteur-se de projet : Participation gratuite pour les personnes en cours d'installation munies d'une attestation délivrée par le Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture.

Autre public : Participation aux frais de formation soit 150€/jour (Adhérent AGRIBIOVAR) ou 160€/jour (Non Adhérent)

Pour tous les stagiaires : Fournir un chèque de caution de 50€ à l'ordre d' « AGRIBIOVAR ».

(En cas d'annulation intervenant moins de 48h avant le début de la formation le chèque sera encaissé. AGRIBIOVAR vous propose d'archiver le chèque de caution pendant 1 an pour vous éviter de le renvoyer à chaque inscription. Il vous sera restitué l'année suivante.)

Merci de renvoyer ce bulletin à agribiovar.rabassa@bio-provence.org

Ou par courrier à

AGRIBIOVAR

Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340 LE CANNET DES MAURES